REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Le mercredi quinze décembre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT** **en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	41 +13	54
Quorum		52
Total des voix (P73 +R17)		90
Majorité absolue		46

ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mmes.	**Marie-Laurence ANZALONE,** déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M.	**Roland CARLIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	**Elisabeth CLAUZIER,** déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
M.	**Benoit DUFAY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	**Natacha ESMIEU,** déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	**Louis-Pierre FABRE,** délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme.	**Sylvie GREGOIRE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	**Dominique INNOCENTI,** délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme.	**Dominique LIBES**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme.	**Isabelle PORTEFAIX**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Jean-Louis ROBERT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mmes.	**Mireille SUEUR**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Joanne TEXTORIS, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	**Pierre-Yves VADOT,** délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

8 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

M.	**Jean-Pierre SERRUS**, délégué du Conseil Régional Sud PACA
Mmes.	**Bénédicte MARTIN,** déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
MM.	**Jean-François LOVISOLO**, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
	Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
	Christian HUBAUD, délégué du Conseil Départemental des Hautes Alpes

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

9 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM.	**Vincent DAVAL,** délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
	Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
	Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mme.	**Marie-Christine LAZARO,** déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
MM.	**Jean-Pierre PAPPALARDO,** délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
	Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
	Jean-Christophe SIMON, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Mme.	**Céline SORRIBAS,** déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M.	**Jean-Pierre SEISSON,** délégué de Châteaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du département disposant de 5 voix :

M.	**Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	**Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Mme.	**Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Sylvie GREGOIRE
MM.	**Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Natacha ESMIEU
	Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Elisabeth CLAUZIER
Mme.	**Sophie HOSTALERY**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Benoit DUFAY
MM.	**Robert TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Pierre-Yves VADOT
	Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
	Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par André ROUSSET
Mmes.	**Noëlle TRINQUIER**, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Jean--François LOVISOLO
	Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO
M.	**Félix BOREL,** délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Christian MOUNIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme	**Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
MM.	**Pascal BREBION,** Commune de la Roque d'Anthéron
	Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	**Frédéric COUTAZ**, SMAVD
MM.	**Odilon DESMOULINS**, SMAVD
	Christian DODDOLI, SMAVD
	Johan GARRIGOU, SMAVD
	Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
	Julien GOBERT, SMAVD
	Patrick JUNQUA, Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Mmes.	**Margaux KNISPEL,** Métropole Aix Marseille Provence
	Béatrice MAYEN, Région Sud
	Céline MIAILHE, SMAVD
MM.	**Olivier NALBONE**, Région Sud
	Philippe PICON, SMAVD
Mmes.	**Amélie RINGEADE**, SMAVD
	Claudine TREZZY, Conseil Départemental des Bouches du Rhône

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

Délibération n° 2021-80
Carte générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Rétablissement de la franchissabilité piscicole en aval de Mallemort – Etudes de Projet

Le tronçon de Durance à l'aval du barrage de Mallemort, et plus particulièrement le secteur des seuils d'Avignon (Bonpas, seuils 66, 67 et 68) présente des enjeux de gestion complexes : problématique de l'enlimonement et de l'exhaussement des lignes d'eau en crue, continuité piscicole et reconquête biologique. Pour y répondre, le SMAVD et EDF pilotent actuellement deux grandes études opérationnelles :

- L'une sous maitrise d'ouvrage EDF traite de nouvelles modalités de restitution des débits en rivière à Mallemort
- L'autre sous maitrise d'ouvrage SMAVD doit permettre de proposer des aménagements de rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire, tout en garantissant les usages actuels et le niveau de protection requis contre les crues de la Durance. Cette opération a fait l'objet de précédentes présentations en comité syndical.

A ce jour, ont été réalisées les études d'esquisse et les études AVP par le SMAVD. Ces études ont permis d'examiner l'ensemble des solutions techniques envisageables pour répondre aux objectifs de rétablissement de la franchissabilité piscicole tout en prenant en compte les nombreux enjeux sur le secteur :

- Enjeu nappe : afin d'intégrer les modifications à réaliser sur les seuils sans affecter la nappe d'accompagnement et donc l'approvisionnement en eau potable des deux rives et les besoins agricoles,
- Enjeu inondation : afin de ne pas dégrader les conditions d'inondabilité du secteur tout en garantissant la pérennité des ouvrages de protection,
- Enjeu opérationnel : afin de garantir la meilleure efficacité des aménagements tout en optimisant les coûts de travaux et d'entretien.

Les travaux envisagés, dont le montant est compris entre 6 et 7 millions d'euros a été présentés aux membres du comité technique, ainsi qu'à l'ensemble des financeurs potentiels (Etat, Agence de l'eau, Région Sud, Département, EDF) lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 mai 2021.

Les dossiers réglementaires ont été déposés à l'été 2021 et sont en cours d'instruction. Le SMAVD prépare une campagne géotechnique à mettre en œuvre dans l'hiver 2021-2022. Par ailleurs, l'équipement des chutes résiduelles par des turbines hydroélectriques est à l'étude.

Pour mener à bien la poursuite du programme, d'autres études sont à réaliser dans les tous prochains mois et des consultations seront lancées pour les prestations suivantes :

- Etudes de Projet et élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Etudes d'adaptation du projet aux nouvelles modalités de restitution envisagées dans le cadre de la démarche de reconquête de l'étang de Berre (volumes et saisonnalité des déversés).

REÇU EN PREFECTURE
le 27/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258402304-20211215-DELIB_2021_

Le montant estimatif de ces prestations est estimé à 180 000 € HT soit 216 000,00 € TTC

Pour la réalisation de ces études, le SMAVD sollicitera les partenaires historiques du projet sur les bases d'un plan de financement à consolider sur les bases suivantes :

- L'Etat à 30%
- L'AERMC à 30%
- Le CD13 à 10%
- Le CD84 à 10%
- Le SMAVD à 20%

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le programme d'études tel que sus-présenté,

- AUTORISE le Président à solliciter les financements correspondants et mettre en œuvre les procédures nécessaires pour la poursuite de ce programme et à signer toutes pièces à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 27 DEC. 2021

Le Président

Yves WIGT

SYNDICAT MIXTE DE LA DURANCE

Le Président

Yves WIGT